

Dossier de consultation d'entreprises relatif aux prestations de médecine du travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux

Vu le rapport en date du 26 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint aux finances,

Vu le rapport en date du 26 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter le dossier de consultation d'entreprises relatif aux prestations de médecine du travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux,*
- de m'autoriser à faire procéder à la consultation par voie d'appel d'offres ouvert.*

Le dossier de consultation d'entreprises peut être consulté au Secrétariat Général.

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux

Député des Hauts-de-Seine

***Dossier de consultation d'entreprises relatif aux prestations de médecine
du travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux***

Au vu du rapport établi le 26 mai 2006 par le Directeur Général Adjoint aux finances, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

- adopter le dossier de consultation d'entreprises relatif aux prestations de médecine du travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux,*
- autoriser Madame le Maire à faire procéder à la consultation par voie d'appel d'offres ouvert.*

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

***Dossier de consultation d'entreprises relatif aux prestations de médecine
du travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux***

Conformément aux dispositifs légaux, la Ville de Puteaux doit assurer des prestations de médecine du travail pour le personnel de la Ville.

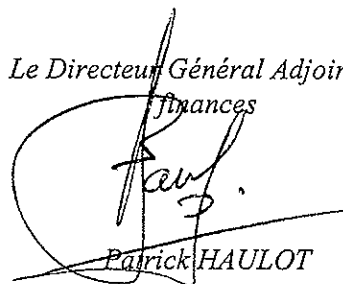
A cet effet, il convient de lancer une consultation par voie d'appel d'offres ouvert.

Le dossier de consultation d'entreprises est composé des pièces suivantes :

- un acte d'engagement*
- un cahier des clauses particulières*
- un règlement de la consultation*

Le marché est conclu sous la forme de prix unitaires.

*Le Directeur Général Adjoint aux
finances*



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 57 à 59,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation relative aux prestations de médecine de travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux,

Vu le dossier de consultation d'entreprises réalisé par les services municipaux,

Vu le rapport en date du 26 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint aux finances,

Vu le rapport en date du 26 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,

Délibère

Article 1 *Le dossier de consultation d'entreprises relatif aux prestations de médecine du travail au profit des personnels de la Ville de Puteaux est adopté,*

Il comprend les documents suivants :

- *un acte d'engagement*
- *un cahier des clauses particulières*
- *un règlement de la consultation*

Article 2 *La période du marché est définie comme suit :*

- *1^{ère} année ferme : de la date de notification officielle au 31.12.06*
- *1^{ère} année de reconduction expresse : du 01.01.07 au 31.12.07*
- *2^{ème} année de reconduction expresse : du 01.01.08 au 31.12.08*
- *3^{ème} année de reconduction expresse : du 01.01.09 au 31.12.09*

Article 3 *Le marché est conclu sous la forme de prix unitaires*

Article 4 *Le Maire est autorisé à faire procéder à la consultation sous forme d'appel d'offres ouvert.*